

Dossier suivi par **GALLERAND Stéphanie**

Secrétaire service Formation Tomblaine

☎ 03.83.18.87.64

@ formation@grandest-ffjudo.com

Tomblaine, le 6 mai 2020

MODALITES DE RENOUVELLEMENT DES QUALIFICATIONS FEDERALES

2020-2021

Compte tenu du contexte particulier et de la suspension des activités depuis le 13 mars 2020 dû à la crise du COVID19, nous tenons à informer tous les titulaires d'une qualification AC, AS ou CFEB qui n'auraient pas réussi à valider l'ensemble de leurs heures, que nous serons bienveillants quant au renouvellement de leur qualification pour la saison prochaine. Les heures non réalisées en 2019/2020, pourront être rattrapées sur la saison suivante, sans que cela ne remette en cause le renouvellement 2020/2021. Il sera en effet important que tous les enseignants professionnels et bénévoles soient opérationnels pour réussir cette rentrée 2020.

Les demandes de renouvellement devront être adressées au service formation à la Maison des Sports de Tomblaine à l'aide du livret de formation délivré l'année N-1, à partir du mois de juillet. Aucun dossier ne sera traité avant.

Celui-ci devra être complété et répondre à l'ensemble des obligations administratives précisées p3 du livret. Les personnes qui auraient égaré leur livret de formation, ou qui n'auraient pas procédé au renouvellement l'an dernier, peuvent le télécharger sur le site de la ligue. Les heures de formation continue doivent être validées par la signature du formateur ou d'un cadre technique (livret, passeport en précisant les heures, justificatif autre...)

Rappel : seuls les stages reconnus par la fédération, la ligue et les comités départementaux permettent de valider les heures (ex : SNR, savoir partager, stages kata, jujitsu, judo, arbitrage, préparation grade, taïso, JPSH...). L'encadrement de cours ou de stages sportifs, n'est pas accepté pour les heures de renouvellement, de même que la signature de l'enseignant de club.

Le renouvellement des certifications AC et AS est gratuit, en revanche une participation de 50 €/an et par personne est demandée pour le renouvellement du CFEB.

En contrepartie, cette participation ouvre l'accès à l'ensemble des stages du Plan de Formation de la ligue ainsi qu'à une grande partie des heures de formation du CQP, ce qui doit permettre aux CFEB qui le souhaitent de préparer la certification du CQP en candidat libre, d'intégrer la formation continue avec des allègements de coût ou de s'orienter vers une VAE.

En cas de question ou de situation particulière, n'hésitez pas à prendre contact avec le service formation de la ligue, qui vous accompagnera dans vos démarches pour trouver la solution la mieux adaptée à la situation du club ou de l'enseignant.